

## **SOCIETE DES PEINTRES CASSIDAINS**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société des Peintres Cassidains s'est tenue le Jeudi 9 Février 2017 dans un restaurant carnussien.

### **Compte rendu AG du 9 février 2017**

La séance est ouverte à 18h30

Le Quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement.

Reconduction du bureau : Président Jean-Yves Bétoulaud

Vice président Philippe Vion

Vice présidente Françoise Frénaud

Trésorière Marie Thérèse Vion

Secrétaire Nicole Bétoulaud

La parole est au président Jean-Yves Bétoulaud :

L'association se porte bien. 86 adhérents. Cette année nous sommes heureux d'accueillir parmi nous 18% d'adhérents en plus .

Nous avons exposé 6 fois en extérieur en 2016, soit place Baragnon soit dans le jardin. Le beau temps n'a pas toujours été au rendez vous mais la passion, elle, est toujours présente. La mairie nous ajoute un nouveau site pour exposer en plein air : la place Clemenceau réaménagée.

Voici les dates des futures expositions (sous toutes réserves) :

- Dimanche 7 mai (jour d'élection) au Jardin.
- Dimanche 28 mai place Baragnon
- Dimanche 25 juin place Baragnon
- Dimanche 30 juillet Jardin
- Dimanche 22 octobre Jardin

Deux dates sont rajoutées pour deux évènements :

- Dimanche 14 mai pour la fête du vin. Place Clemenceau
- Dimanche 24 septembre pour les vendanges étoilées. Place Clemenceau

Concernant ces deux dernières dates les œuvres exposées devront obligatoirement avoir pour thème la vigne et le vin.

C'est intéressant de travailler sur un thème. Nous pourrions renouveler l'expérience par la suite. Ce serait aussi une belle occasion pour nos amis photographes d venir se frotter à nos pinceaux.

Pour le Salon d'automne du grand prix de la ville de Cassis plusieurs remarques sont à faire :

Il s'agit de montrer le meilleur de notre production. Comme cette année respecter la loi pour l'indication des prix. Devant le nombre croissant d'exposants, obligation de limiter le nombre de travaux exposés à deux par personne. Obligation également de limitation des formats au 40F ou équivalent en taille.

Autre obligation, celle d'assurer une permanence durant la période d'exposition.... Nous avons remarqué que ce sont toujours les mêmes qui s'y collent ! Pensez que ces permanences vous permettent d'établir des contacts Autre point, les horaires de dépôt et surtout de retraits des œuvres. Devant certains débordements l'association doit établir de nouvelles règles, les personnes qui « oublieront » de récupérer leurs travaux après 18h30 verront ces dernières devenir la propriété de l'association.

Il est utile de rappeler que les membres du bureau et les grands actifs de l'association sont des bénévoles.

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir un photographe comme invité d'Honneur, une ouverture dans le monde de l'Art. Pourquoi pas inviter également un musicien le soir du vernissage ? A réfléchir.

Comme les années précédentes Les grands prix de la ville sont récompensés par une semaine commune d'exposition dans la galerie des Salles Voûtées.

Les 1er et 2<sup>ème</sup> prix dans chaque catégorie sont rémunérés par l'association. Suivis d'un prix du Conseil Régional et d'un prix du Conseil Départemental.

Concernant « l'Atelier du mardi matin » nous sommes de plus en plus nombreux les activités pratiquées restent les mêmes : modèle vivant, modèle habillé, natures mortes, croquis, peinture et lorsque le temps le permet peinture sur site. Une salle est mise à notre disposition au Centre culturel . Il est nécessaire d'adhérer au Centre Culturel 25 euros pour les cassidains et 30 euros pour les autres. Cette adhésion permet de participer à l'ensemble des activités du Centre . A cela il faut ajouter 10 euros à payer par participant chaque fois qu'il y a un modèle.

Nous disposons d'un reliquat d'argent qui pourrait être utilisé pour acheter du petit matériel : radiateur soufflant, rallonge et spot. En 2016 nous avons acheté

des chevalets, des armoires et des crochets qui servent à l'atelier et lors des expositions.

Nous prévoyons également une sortie culturelle Art Moderne et Contemporain. Fondation Maeght et musée Matisse; sortie pour laquelle la société prendra en charge une partie des frais ( car par exemple)

Autre proposition , louer les Salles Voûtées de manière à choisir notre date ( mai- juin- ou septembre) et orchestrer une bonne communication ou, louer d'autres salles ailleurs . Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### BILAN FINANCIER(hors salon)

Recettes : 2175,00€  
Dépenses : 2503,19€  
Solde : -328,19€

#### Bilan Salon

Recettes : 1365€  
Dépenses : 1384,71€  
Solde : -19,71€

#### Trésorerie au 31 décembre 2016

Banque : 6218,84€  
Caisse : 100,30€  
TOTAL : 6319,14€

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

#### Fixation de la cotisation :

Le montant de la cotisation reste inchangé :

Cassidains : 10 €

non-cassidains : 20 €

#### Élection du bureau

Tous les membres du bureau sont réélus . La composition du bureau est inchangée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30

Certifié exact le 14 février 2017

Secrétaire

Vice-président

Président

